ACCOMPAGNEMENT DES TDAH CHEZ L'ENFANT DE PLUS DE 6 ANS - IDE

DURÉE :
4H

Document mis à jour en août 2025

DPC | E-LEARNING

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

0€
RESTE À CHARGE

INDEMNISATION
121.6€

PRIX : 296.4€ 100% FINANCÉ

NUMÉRO D'ACTION :
96592525287

INTERVENANTE
LARA MEISSONNIER,
INFIRMIÈRE

PUBLIC CIBLÉ
INFIRMIER.ES

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Pendant plusieurs décennies, la formation (médicale et paramédicale) aux TND était peu adaptée et, surtout, ne correspondait pas aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles actuelles. Ce déficit en termes de formation des professionnels tend à se combler chez l'enfant avec une offre plus large et plus diversifiée, mais reste extrêmement présent en ce qui concerne population adulte.

Concernant les TND chez l'enfant, malgré des avancées significatives pour les jeunes enfants entre 0 et 6 ans, **les difficultés du repérage, du diagnostic et de l'accompagnement des enfants** après 6 ans et des adolescents persistent pour les troubles du neurodéveloppement, en particulier le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Le repérage et le diagnostic des enfants présentant des TND, notamment des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) et/ou trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), constituent **une priorité de santé publique.** Si les TSA touchent 1% de la population générale, c'est 3 à 5% des enfants qui sont touchés par le TDAH en France.

Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place **un parcours de bilan et d'interventions précoces fluide et sécurisé**, pour les jeunes enfants, entre 0 et 6 ans, récemment étendu aux enfants entre 7 et 12 ans, afin d'**accélérer l'accès à un diagnostic, favoriser des interventions précoces** et ainsi prévenir l'errance diagnostique et le sur-handicap. Ce parcours s'est concrétisé par la création dès juin 2019 de plateformes d'orientation et de coordination pour le 0-6 complétées dès 2022 par des plateformes dédiées aux enfants entre 7 et 12 ans.

Leur mise en œuvre implique des actions fortes en termes d'information, de sensibilisation et de formation continue des professionnels, fondées sur les **données actualisées de la science, le respect des RBPP et sur le cadrage de la Haute autorité de santé** relative au diagnostic et à la prise en charge des enfants avec TDAH.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION - SUITE

En effet l'objectif de former des professionnels sur le **repérage et la prise en charge précoces** des enfants avec TDAH au-delà de 6 ans, constitue un enjeu de santé publique car d'une part, tous les enfants de ces classes d'âge n'ont pas encore eu de diagnostic, et d'autre part, ceux qui en ont bénéficié nécessitent des **accompagnements et interventions adaptés.**
Ainsi cette formation vous est proposée, afin de répondre à ces enjeux. Et ce en informant et en sensibilisant les professionnels de santé au repérage et la prise en charge des enfants de plus de 7 ans concernés par le TDAH.

Cette action de formation s'inscrit dans le cadre d'une évaluation des pratiques professionnelles en lien avec les recommandations en vigueur.
La méthode utilisée pour l'évaluation de pratiques professionnelles est celle de **l'audit clinique.**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Être en mesure de repérer et d'identifier les caractéristiques d'un TDAH chez l'enfant.

Être en mesure de prendre en charge et d'accompagner de manière adaptée un enfant atteint de TDAH.

Savoir mettre en œuvre l'audit clinique.

Évaluer ses pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Analyser les résultats.

Identifier un plan d'action.

Réévaluer ses pratiques professionnelles.

COMPRENDRE LE DÉROULÉ DE VOTRE EPP EN 4 ÉTAPES :

01

Téléchargez vos documents.
Freeforma met à votre disposition une plateforme de formation ainsi que des supports nécessaires à la mise en œuvre de votre EPP. Téléchargez votre grille d'audit et préparez vous pour l'étape 2.

02

Premier tour - audit clinique.
En autonomie, réalisez un audit clinique à partir de 10 dossiers patients concernés par la thématique. En vous appuyant sur la grille d'évaluation, vous répondez à une série de questions. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses.

03

Actions d'améliorations de vos pratiques.
En fonction du résultat de votre premier audit clinique et sur la base des recommandations, vous identifiez les écarts et mettez en place un plan d'action pour améliorer vos pratiques. Votre formateur référent est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et prendra contact avec vous.

04

Deuxième tour - audit clinique.
Réalisez un deuxième audit clinique et constatez l'amélioration de vos pratiques. Un retour collectif et anonyme vous sera ensuite transmis, pour enrichir cette action.

PRÉREQUIS

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.
En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

ACCESSIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site www.mondcp.fr
Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.
Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.
Méthodes pédagogiques expositive et active.
Alternance d'apports théoriques et pratiques.
Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP -

04 91 26 27 09 contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47
contact@freeforma.fr
Bureau administratif : 375 rue Paradis, 13008 Marseille

SIREN : 849469325
Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413
Ce numéro ne vaut pas agrément.